



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 28273

Numéro SIREN : 824 437 230

Nom ou dénomination : A Contrario Production

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2016 sous le numéro de dépôt 124757

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 19-12-2016

N° DE DEPOT : 2016R124757

N° GESTION : 2016B28273

N° SIREN : 824437230

DENOMINATION : A Contrario Production

ADRESSE : 5 rue Laure Surville 75015 Paris

DATE D'ACTE : 08-12-2016

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) d'administrateur(s)

A Contrario Production

Nomination du président

A Contrario Production

Société par actions simplifiée

au capital de 5000 Euros

Siège social

5 rue Laure Surville,
75015 PARIS

En cours d'enregistrement au RCS de Paris

Les soussignés :

SALAMA Benjamin

demeurant 5 rue Laure Surville, 75015 Paris
né à Chemini en Algérie le 26 février 1952

SALAMA Damien Olivier

demeurant au 110 rue du Faubourg Saint Denis, 75010 Paris
né à Paris (75013) le 14 mai 1992

MARIE Thomas

demeurant 1bis rue de Bizerte, 75017 Paris
né à Rouen (76) le 24 juin 1986.

La société A Contrario Production représentée par Benjamin Salama, Damien Salama et Thomas Marie agissant en qualité d'associés ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Les associés se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société A Contrario Production pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article XII des statuts de ladite société.

2 
S.M. DS

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

M. Benjamin SALAMA demeurant au 5 rue Laure Surville, 75015 PARIS pour une durée de cinq ans qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre XII des statuts.

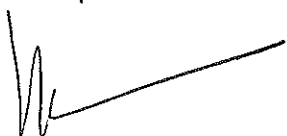
III – Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris
Le 1^{er} décembre 2016

Signature des actionnaires et du président

Benjamin SALAMA
lu et approuvé et
pour acceptation des fonctions de Président


Danielle Salama
lu et approuvé


Thomas MARIE
lu et approuvé


HD
3
S.M. DS